

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2026

RENFORCER LA PÉNALISATION DE L'ORGANISATION DE RAVE-PARTIES - (N° 1133)

Tombé

N° CL32

AMENDEMENT

présenté par
Mme Saint-Paul, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 4, substituer au mot :

« dudit »

les mots :

« d'un ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« mettre en place le système de diffusion »

le mot :

« diffuser ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer aux mots :

« un camion »

les mots :

« une offre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.